



Formation continue

« La simplification du texte juridique : contexte et enjeux »

Par Nicole-Marie Fernbach

Présentation du conférencier :

Madame Nicole-Marie Fernbach est licenciée en droit et licenciée en lettres (Bordeaux, France, 1971). Elle a fait la scolarité de maîtrise en sciences politiques (University of Western Ontario, Canada, 1972) et détient une maîtrise en droit (Université de Montréal, 1987). A été réviseur juridique au Bureau de la traduction du Secrétariat d'État fédéral canadien, de 1975 à 1982. Traductrice agréée (OTTIAQ), elle est fondatrice et propriétaire de l'agence de traduction Juricom et enseigne la traduction et la rédaction juridique depuis plus de 30 ans. Auteur d'articles et d'un ouvrage sur « *La lisibilité dans la rédaction juridique au Québec* » (1990), elle a aussi fondé le Centre International de Lisibilité, à Montréal. Ce centre diffuse de l'information sur le langage clair au niveau mondial et offre de la formation en rédaction juridique et administrative. Elle est la représentante du réseau anglais Clarity au Canada.

Résumé de la conférence :

Vous avez sans doute déjà entendu parler de langage clair et de lisibilité juridique. Notre conférence-midi sera l'occasion de faire le point sur la question. Nous verrons les enjeux de la simplification des documents juridiques, dans les divers ressorts et surtout en français et en anglais. En effet, le mouvement international du *plain language* a beaucoup influé sur la légistique et la communication juridique, judiciaire et administrative dans nos systèmes. Il continue de s'étendre, et nous analyserons sa valeur pratique pour une meilleure compréhension du droit. La réflexion croisée, à caractère multidisciplinaire, qui a lieu actuellement dans le domaine pourrait conduire à un virage pédagogique; en effet, il faudra définir les conditions de la rigueur pour une simplification efficace. Il y aura peut-être là une nouvelle dimension pour l'enseignement du droit et de sa rédaction.